

Cindy Blackstock
Notes d'allocution

Conférence de presse sur le dépôt d'une plainte pour
atteinte aux droits de l'homme
Ottawa, ON
23 février 2007



FIRST NATIONS
CHILD & FAMILY
CARING SOCIETY
OF CANADA



Cindy Blackstock
Notes d'allocution

Conférence de presse sur le dépôt d'une plainte pour
atteinte aux droits de l'homme
Ottawa, ON
23 février 2007

Notes d'allocution
Cindy Blackstock, directrice générale
Société de soutien à l'enfance et à la famille du Canada

Le site Internet du Ministère des Affaires Indiennes indique qu'il faut « absolument changer du tout au tout l'approche pour le financement des soins à l'enfance par les organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations si l'on veut inverser la croissance dans le taux de prise en charge des enfants et faire en sorte que les organismes s'acquittent des responsabilités inscrites dans leurs mandat ». À la Société de soutien à l'enfance et à la famille du Canada, nous sommes entièrement d'accord avec cette affirmation et c'est pourquoi nous travaillons de concert avec l'Assemblée des Premières Nations, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le Ministère des Affaires Indiennes afin de savoir pourquoi un si grand nombre d'enfants des Premières Nations sont retirés de leur milieu familial et afin de trouver des solutions à cette problématique. En passant en revue la littérature existante, il est clair qu'il n'y a jamais eu autant d'enfants des Premières Nations qui vivent sous la tutelle de l'État, même qu'il y en a davantage qu'à l'époque des pensionnats indiens.

La surreprésentation des enfants des Premières Nations en protection de la jeunesse est drastique. Une analyse des données sur la protection et le bien-être des enfants provenant de trois provinces indique qu'en date de mai 2005, 0.67% de tous les enfants non autochtones font l'objet de mesures de placement alors que le taux est de 10.23% pour les enfants ayant le statut d'Indien inscrit.

Il est également très clair que ces placements pourraient être évités si le gouvernement fédéral finançait de façon intensive le soutien dont les enfants et les familles ont besoin afin de maintenir les enfants dans leur milieu familial de façon sécuritaire. Il s'agit de financer des programmes de prévention et des mesures moins perturbatrices qui soutiennent activement les Premières Nations à lutter contre la pauvreté, les mauvaises conditions de logement et l'abus de substances dans les communautés.

La bonne nouvelle est qu'il s'agit d'un problème tragique qui est porteur de solutions prometteuses. En 2005, le Ministère des Affaires Indiennes, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, ont mandaté notre organisation pour coordonner une équipe d'au moins 20 chercheurs afin de développer une étude qui propose des solutions de rechange.

L'étude confirme les résultats du rapport de la Révision de la politique nationale de 2000 ainsi que la citation du site Internet du Ministère des Affaires Indiennes que j'ai mentionnée en débutant. La formule de financement est inadéquate et ne permet pas d'assurer que les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations puissent respecter les exigences obligatoires de protection et de bien-être à l'enfance.

Plus précisément, nous avons découvert de sévères lacunes en termes de prévention et de mesures moins perturbatrices. Le gouvernement fédéral doit investir un montant additionnel de 109 millions de dollars dans la première année d'un cycle de sept ans afin d'atteindre un niveau de base et une équité des services tels qu'offerts aux autres enfants canadiens.

Nous sommes fiers des félicitations que nous avons reçues de la part des Premières Nations et du Ministère des Affaires Indiennes pour les rapports Wen:de mais nous sommes déçus de voir qu'aucune des recommandations formulées n'ait été mise en œuvre. La mise en œuvre de ces recommandations permettrait de combler d'énormes lacunes au chapitre du financement fédéral pour la protection et le bien-être des enfants